



CC du Val d'Azun (Siren : 246500201)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Arrens-Marsous
Arrondissement	Argelès-Gazost
Département	Hautes-Pyrénées
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/12/2005
Date d'effet	29/12/2005

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Vincent FONVIEILLE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison de la vallée
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	65400 ARRENS-MARSOUS
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	2 046
Densité moyenne	8,87

Périmètre

Nombre total de communes membres : 8

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
65	Arcizans-Dessus (216500223)	108
65	Arras-en-Lavedan (216500298)	527
65	Arrens-Marsous (216500322)	729
65	Aucun (216500454)	263
65	Bun (216501122)	152
65	Estaing (216501692)	79
65	Gaillagos (216501825)	121
65	Sireix (216504282)	67

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 8

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Contrôle de l'assainissement non collectif.</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales <i>·Création et entretien des sentiers d'intérêt communautaire. Sont définis d'intérêt communautaire les sentiers figurant dans le plan annexé (ref topoguide val d'Azun) ainsi que ceux de la zone dite de Curadère avec les deux abris de randonnée. ·Entretien des cours d'eau reconnus d'intérêt communautaire. Sont reconnus d'intérêt communautaire, les cours d'eau figurant dans le contrat de rivière (cf plan annexé). ·Gestion de la commission locale d'écobuage</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Les zones touristiques d'intérêt communautaire sont : Le domaine skiable du Soulor et de Couraduke .</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Activités péri-scolaires <i>· Investissement et fonctionnement des cantines scolaires des écoles du canton (sous entendu d'Arrens Marsous, Aucun, Bun, Arras en Lavedan, Ferrières) · Investissement et fonctionnement des garderies des écoles (sous entendu d'Arrens Marsous, Aucun, Bun, Arras en Lavedan, Ferrières)</i>
- Activités sportives <i>· Investissement et fonctionnement du site VTT du Val d'Azun.</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de secteur

Élaboration de schémas directeurs d'aménagement.

Développement touristique

- Tourisme

Promotion et soutien des activités touristiques : - Investissement et fonctionnement de l'office de tourisme (politique de promotion, de réservation, d'accueil, animations) - Investissement et fonctionnement des aires de repos et d'information d'intérêt communautaire. Sont définies d'intérêt communautaire les aires de : Arrens Marsous (aire de Marsous), Arras en Lavedan (D918 et route d'Estaing), Arcizans Dessus (D918), Sireix, Ferrières (centre du village et entrée du village). - Signalétique touristique et événementielle

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
65	SIRTOM du secteur d ARGELES-GAZOST (256500109)	SM fermé	13 250
65	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (200050243)	SM fermé	39 756
65	Syndicat DEPARTEMENTAL DES STATIONS DE SPORTS D HIVER DES HP (256501487)	SM fermé	43 816

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)